

## AGENCES ANNECY - LA PAIX – PRINGY – RUMILLY – GROISY

### HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Prix de vente supérieur à 300 001 €	<b>5% T.T.C.</b>
Prix de vente de 100 001 € à 300 000 €	<b>6% T.T.C.</b>
Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €	<b>7.000 € T.T.C.</b>
Prix de vente de 25 001 € à 50 000 €	<b>5.000 € T.T.C.</b>
Prix de vente inférieur ou égal à 25 000 €	<b>2.500 € T.T.C.</b>

#### Programmes Neufs : entre 3% et 9% H.T. du prix de vente T.T.C \*

Les honoraires de transaction immobilière sont à la charge du vendeur suivant les conditions indiquées dans le mandat de vente ou à la charge de l'acquéreur dans le cadre de la vente d'un bien issu d'une succession.

Compte séquestre (Article 5 de la loi 70-9 du 2/01/70) : Crédit Agricole des Savoie – Compte Transaction n°96721759250

(\*Conditions disponible en agence)

\* T.V.A. au taux en vigueur : 20 %

Mise à jour le 01/01/2026

### Le Réseau d'Agences Immobilières du Crédit Agricole des Savoie

**SAS SQUARE HABITAT • TRANSACTION • GESTION LOCATIVE**  
« Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie »

[www.squarehabitat.fr](http://www.squarehabitat.fr)

17 bis rue de la Paix  
74000 ANNECY  
Tél. : 04.50.45.01.50 .  
E-mail : annecy@squarehabitat.fr

54 route d'Annecy  
74370 PRINGY  
Tél. : 04.50.44.97.16.  
E-mail : pringy@squarehabitat.fr

Place d'Armes, Immeuble le Sevigne  
74150 RUMILLY

## AGENCES ANNECY - LA PAIX - PRINGY - RUMILLY - GROISY

### HONORAIRES GESTION LOCATIVE

**Honoraires de Location** (*Chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 89.462 du 6/07/89, modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars – art 1- ALUR*)

<i>Ces honoraires sont calculés sur la base du loyer annuel net de charges ; « prix maximum »</i>	<b>BAILLEUR</b>		<b>LOCATAIRE *</b>	
	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.

<b>Honoraires d'entremise et de négociation</b>	<b>2 %</b>	1.67%		
<b>Honoraires pour la visite des lieux</b>	<b>1 %</b>	0.83%	<b>1 %</b>	0.83%
<b>Honoraires pour la constitution du dossier locataire</b>	<b>1 %</b>	0.83%	<b>1 %</b>	0.83%
<b>Honoraires de rédaction de bail</b>	<b>3 %</b>	2.50%	<b>3 %</b>	2.50%
<b>Honoraires de l'établissement de l'état des lieux</b>	<b>2 %</b>	1.67%	<b>2 %</b>	1.67%

\* La part locataire est plafonnée en fonction du décret N°2014-890 en date du 1<sup>er</sup> août 2014, publié au JO le 6 août 2014 ; plafonds révisés par Arrêté du 13 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2025.

**Honoraires de Gérance Locative ( % des sommes encaissées, à la charge du bailleur) ; « prix maximum »**

- Honoraires : 8.40 % T.T.C. (7 % H.T.)**
- Programme Neuf « labellisé » par le Crédit Agricole des Savoie et Square Habitat : 7.20 % T.T.C. (6 % H.T.)**
- Aide à la déclaration des revenus fonciers (ADRF) : 90 € T.T.C**
- Clôture de mandat : 100 € T.T.C**

#### Option

- Garanties des loyers impayés + Détériorations + Défense et Recours : 2,85 % T.T.C. des sommes dues**  
(*Loyers + charges y compris taxe d'assurance, TVA et frais de gestion*)

**Honoraires conseil et prestations annexes : Facturation à la vacation horaire: 48,00 € T.T.C. (40,00 € H.T.)**

\* T.V.A. au taux en vigueur : 20 %

Mise à jour le 01/01/2026

## Le Réseau d'Agences Immobilières du Crédit Agricole des Savoie

**SAS SQUARE HABITAT • TRANSACTION • GESTION LOCATIVE**

« Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie »

**www.squarehabitat.fr**

17 bis rue de la Paix  
74000 ANNECY  
Tél. : 04.50.45.01.50 .  
E-mail : annecy@squarehabitat.fr

54 route d'Annecy  
74370 PRINGY  
Tél. : 04.50.44.97.16.  
E-mail : pringy@squarehabitat.fr

Place d'Armes, Immeuble le Sevigne  
74150 RUMILLY